

299713 - L'annonce de campagnes de vaccination pour enfants dans les mosquées pour sensibiliser les gens

question

Dans notre village, il est courant d'annoncer des objets perdus, des campagnes de vaccinations pour enfants entre autres choses à la mosquée et à l'aide de hauts parleurs, et sur la chaire, le vendredi au cours de la seconde partie du sermon où l'imam exhorte les gens à faire des dons soit pour la mosquée, soit pour alimenter un fonds créé pour recueillir les contributions, et pour d'autres choses. Comment juger tout cela?

la réponse favorite

Louanges à Allah

Premièrement, il n'est pas permis d'annoncer des objets perdus dans les mosquées car celles-ci ne sont destinées à cet effet. Elles doivent être consacrées au rappel d'Allah. Mouslim (568) a rapporté d'après Abou Hourayrah (P.A.a) que le Messager d'Allah (Bénédictioin et salut soient sur lui) a dit: « **Si vous entendez un homme annoncer un objet perdu dans la mosquée, dites: puisse Allah ne pas te le rendre! Car les mosquées ne sont pas construites pour cela.** » Mouslim (569) a rapporté encore d'après Bouraydha (P.A.a) qu'un homme a annoncé un objet perdu dans la mosquée en disant: « **Qui aurait vu un chameau rouge?** »- Le Prophète (Bénédictioin et salut soient sur lui) lui a dit: « **Puisse-tu ne pas le retrouver! Les mosquées ne sont construites que pour l'usage qu'on en fait.** »

Ibn Abdoul Barr (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « **Allah le Très-haut a mentionné que les mosquées sont construites pour y proclamer Son nom et L'y glorifier matin et soir. Il convient de les éloigner de tout ce pourquoi elles ne sont pas construites.** » Extrait de al-Istidhkaar (2/368) Voir la réponse donnée à la question n°145198.

Deuxièmement, exhorter les gens à faire des contributions au profit de la mosquée ou à donner des aumônes aux pauvres est un acte institué et recommandé. C'est une manière d'inviter les gens à faire du bien. Il n'y a aucun inconvénient à le faire dans une mosquée. Imams et autres prêcheurs doivent s'y atteler comme un aspect de la bienfaisance à prôner auprès des fidèles. Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui), incitait les gens à partir de sa chaire, à donner des aumônes. Sous ce rapport, Mouslim (1017) a rapporté d'après al-Moundhir ibn Djarir que son père a dit: « Nous étions chez le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) en début de journée quand arrivèrent des gens aux pieds nus, mal habillés et armés d'épées, dont la plupart sinon tous étaient issus de Moudhar. Leur piteux état fit rougir le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui). Il entra chez lui puis ressortit et donna à Bilal l'ordre d'appeler à la prière. Une fois celle-ci terminée, il prononça un sermon commencé par ces termes: **« Ô hommes! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement. »** (Coran,4:1) et : **«Ô vous qui avez cru! Craignez Allah. Que chaque âme voit bien ce qu'elle a avancé pour demain. Et craignez Allah, car Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites.»** (Coran,59:18). Les gens se mirent à apporter des aumônes ; celui-ci donne des dinars, celui-là des dirham, d'autres des vêtements , des céréales , des dattes.. même un fragment de datte. Le rapporteur dit: « Un homme issu des Ansar arriva porteur d'une pochette que sa main peinait à contenir ...Et puis les gens se succédèrent (à apporter des dons) au point que j'ai vu se former un amas de denrées et de vêtements et le visage du Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) se mettre à briller comme de l'or. C'est alors qu'il dit: **« Quiconque introduit une bonne pratique en islam en sera récompensé et le sera aussi long temps qu'elle sera perpétuée par d'autres après lui sans que cela soit déduit de la récompense de ceux qui l'auront suivi. Et Quiconque introduit une mauvaise pratique en islam en sera sanctionné et le sera aussi long temps qu'elle sera perpétuée par d'autres après**

lui sans que cela entraîne un quelconque allègement des fardeaux de ceux qui l'auront suivi. »

Troisièmement, il n'y a aucun inconvénient à annoncer ou lancer une campagne d'information à partir de la mosquée à propos d'affaires publiques liées aux intérêts des musulmans, comme les cours à dispenser, les conférences, les colloques scientifiques, même si cela devait se dérouler à l'extérieur de la mosquée. Il en est de même de l'annonce des campagnes de vaccination ou d'immunisation réservées aux enfants. Car ces opérations sont d'une grande utilité pour les musulmans dans la mesure où elles les protègent des maladies et réalisent un des objectifs de la Charia qui est la protection du corps humain. Si on ne les déclare pas, certains peuvent ne pas se faire vacciner au risque d'être contaminés sans la permission d'Allah.

Ce qui est interdit se limite aux annonces personnelles portant sur une affaire purement mondaine et relative aux achats et ventes ou à la recherche d'objets perdus. Voir la réponse donnée à la question n° [112044](#).

Allah le sait mieux.